

Il a été nommé un comité pour préparer des amendements à la loi médicale.

Voici la proposition adoptée à ce sujet :

Proposé par le Dr Lachapelle, secondé par le Dr Campbell, et résolu, qu'un comité composé des Drs Lemieux, Ross, Campbell, Hingston, Lachapelle, Austin, P. E. Migneault, Marsil, Marsden, Desaulniers, Rodger, Guay et T. Larue, soit nommé avec instruction de préparer tous les amendements à la loi médicale, nécessaires pour mettre à exécution les clauses adoptées du rapport du comité chargé de s'enquérir de la situation financière du collège, etc. ; pour rencontrer les suggestions faites à la dernière assemblée triennale concernant l'élection des membres du bureau provincial ; pour rendre les examens préliminaires aussi équitables que possible, et pour les candidats et pour la profession ; pour rendre l'exécution de la loi, contre tous ceux qui l'enfreignent, aussi efficace que possible ; pour suggérer en un mot tous les amendements qui seront considérés dans l'intérêt de la profession, que ce comité procède sans retard afin que les amendements puissent être soumis à une assemblée spéciale de ce bureau avant la prochaine session de la législature, et que les dépenses de voyage des membres de ce comité soient payés par le Collège, et que le comité siège à Montréal.

Proposé par le Dr Belleau, secondé par le Dr Marmette, et résolu que l'avis de motion donné à la dernière assemblée semi-annuelle par le Dr L. Larue, au sujet du bureau central d'examen, soit référé au comité des amendements proposés à la loi médicale.

Le bureau reprend ses délibérations à deux heures de l'après-midi, et les membres suivants, qui ont été retardés à bord du bateau de Montréal, y prennent part : Drs Hart, de Bedford, Jules Prévost de St. Jérôme, H. A. Mignault de St. Denis, Ladouceur, de Sorel, Kennedy, Howard, Leprohon, Durocher, Ross et Rodger, de Montréal.

Proposé par les Drs. Ladouceur, Russell, Prévost, Migneault, Rodger, Leprohon, Rinfret, Gingras, Marmette, secondé par les Drs Hart, Desaulniers, Park, Ross, Durocher, Kennedy, Simard, De St. George, Rousseau, et résolu unanimement, que ce collège croit de son devoir d'exprimer son opinion au sujet de l'état actuel de la santé publique en ce qui a rapport à l'épidémie de variole qui existe à Montréal, et qui se propage dans d'autres parties du Canada ; que c'est l'opinion unanime du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, que la science et l'expérience ont établi d'une manière incontestable que la vaccination et la revaccination sont les seuls moyens de prévenir les visites périodiques de la calamité qui sévit en ce moment ; que lorsque la maladie ou l'épidémie est entièrement et largement développée, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui, une action unanime et concertée est absolument nécessaire, et que l'isolement parfait, la désinfection scientifique, la vaccination et la revaccination sont les seuls moyens d'arrêter le fléau ; que la formation immédiate de bureaux locaux de santé organisés en vertu du chapitre 38 des Statuts Refondus du Canada, est le seul moyen pratique d'empêcher le développement de l'épidémie, dans les campagnes aussi bien que dans les villes et cités.

Proposé par le Dr Durocher, secondé par le Dr L. Larue, que copie du rapport du comité des amendements proposés à la loi médicale,